

Les polices françaises dans la Seconde Guerre mondiale

Les polices, alors majoritairement municipales, sont étatisées par le gouvernement de Vichy le 23 avril 1941 : les personnels de police deviennent fonctionnaires et sont placés sous l'autorité du ministère de l'Intérieur et des préfectures de région. La police se charge à la fois de la répression politique et du maintien de l'ordre. En outre, le régime favorise la création de la Milice, une police parallèle formée de volontaires. Ces polices appliquent le programme de la Révolution nationale et collaborent avec les nazis en ciblant les résistants, les communistes et les Juifs.

- 23 avril 1941 :
Étatisation de la police
- 16-17 juillet 1942 :
Raflé du Vél' d'Hiv
- 30 avril 1943 :
Création de la Milice française

Quels ont été les rôles des polices françaises sous l'Occupation ?

1 La création et l'organisation d'une police d'État sous le régime de Vichy en 1941

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français [...] décrétons :

Art. 1. Les services extérieurs de police du territoire national sont organisés dans le cadre des régions, districts et circonscriptions. La région comprend un groupe de départements. Le district est constitué en principe par un département. Celui-ci peut toutefois comprendre plusieurs districts. La circonscription comprend plusieurs villes ou communes [...].

Art. 5. La « police judiciaire » a spécialement pour objet de rechercher les coupables des crimes et des délits et d'en livrer les auteurs à l'autorité judiciaire. La police des « renseignements généraux » est plus particulièrement chargée de surveiller les personnes et les groupements

suspects, de contrôler l'utilisation des moyens de transport et de centraliser les informations. La police de « sécurité publique » a spécialement pour mission d'assurer la sécurité dans les agglomérations et sur les voies publiques et, d'une manière générale, de veiller au maintien de l'ordre [...].

Art. 29. Nul ne peut se présenter à un concours ou à un examen de secrétaire de police, d'inspecteur de sûreté, de gardien de la paix ou d'agent spécial, s'il ne remplit les conditions générales suivantes : 1. Être de nationalité française à titre originaire et non-Juif conformément à la législation en vigueur ; 2. N'appartenir à aucune société secrète visée par la loi ou avoir rompu toute attache avec elle.

Décret du 15 juillet 1941.

2 La milice française, police politique du régime de Vichy

Arrestation de résistants par des miliciens français, 1943, photographie anonyme.

Créée le 30 janvier 1943 et placée sous l'autorité directe du chef du gouvernement, la milice française est une police parallèle chargée notamment de s'attaquer aux résistants. Très vite, les miliciens collaborent activement avec la Gestapo pour traquer les Juifs.



3 La rafle du Vél' d'Hiv

Le 16 juillet 1942, plusieurs milliers de policiers et de gendarmes français, à la demande du III^e Reich, arrêtent près de 13 000 Juifs à Paris et dans la proche banlieue. Ils sont enfermés dans le stade du Vélodrome d'Hiver avant d'être déportés à Auschwitz : moins d'une centaine reviendront.

Lettre n° 1. La police est venue nous arrêter avec tous les Juifs de la maison, on nous a enlevés moi et mes deux enfants, je t'écris pour te dire que nous allons être transportés au vélodrome d'hiver. Je te demande d'aller chez moi [...] et de prendre toutes mes affaires, tout ce que tu trouveras.

Lettre n° 2. La santé est bonne, mais le moral tombe. Nana, monte chez moi, prends la clé chez la concierge et prends tout ce que tu pourras. [...] Mais fais ça au plus vite, car l'on doit s'en aller d'ici pour une destination inconnue. [...] Apporte-moi le sucre et les conserves, car on nous donne rien à manger.

Lettres de Paulette Stokfisz-Bronstein à sa sœur Nana Dachy, 16 et 18 juillet 1942.

4 Le choix de la Résistance

La majorité des policiers et des gendarmes choisissent d'obéir à l'autorité légitime, donc au régime de Vichy. Mais plusieurs font, souvent très tôt, le choix de résister. À Paris, des policiers forment ainsi le groupe de résistance *Honneur de la Police*.

Gardiens de la paix, vous n'avez jamais voulu admettre la défaite de la France. [...] Vous avez, dès le début, compris que Pétain était un traître [...]. Et c'est pourquoi, durant quatre années, vous n'avez jamais eu d'autre volonté que celle de saboter systématiquement, soit par une passivité voulue, soit par des actions directes, les lois et les décrets que le Boche faisait prendre par ses valets de Vichy. Maintenant, vous le sentez, l'heure de l'action est proche. [...] Bientôt, le mot d'ordre que vous attendez sera donné. Alors, comme un seul homme, tous vous répondrez : présent ! Vous portez haut et ferme le fanion à Croix de Lorraine de la police parisienne et vous le conduirez à la victoire. Vive la France ! Vive la Police Patriote !

Appel aux gardiens de la paix, publié dans le journal clandestin *L'Honneur de la Police*, juillet 1944.

5 Camps d'internement et déportations



I. La collaboration

- ☉ Une politique décidée par Pétain
- ▶ Lieux de départ des convois de déportation
- ➔ Des prisonniers déportés vers les camps de la mort

II. Des camps d'internement

- ◆ Tsiganes
- ◆ Juifs
- ◆ Prisonniers politiques
- ◆ Étrangers

Parcours 1

I Analyser des documents

- 1 **Doc. 1** Présentez le document (date, auteur, nature, sujet, source) en précisant son contexte.
- 2 **Doc. 1 et 2** Précisez le rôle de la milice et expliquez pourquoi Vichy l'a créée.
- 3 **Doc. 3 et 5** Définissez ce qu'est une « rafle ».
- 4 **Doc. 4** Expliquez pourquoi et comment la Résistance cherche à obtenir le ralliement des forces de l'ordre.

II Question de synthèse

- 5 Présentez les différents rôles des polices sous l'Occupation sous la forme d'un tableau.

Parcours 2

I Mener une recherche

L'historien Jean-Luc Pinol cartographie les rafles d'enfants juifs avec une grande précision : faites une recherche pour voir s'il y a eu des rafles dans votre ville. Si oui, par qui ont-elles été effectuées ? Que sont devenus les enfants capturés ?

LLS.fr/HTRafles